



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Politiques Publiques,  
Pôle Coordination et Instruction  
Cellule Développement Durable**

Gap, le

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
COMMUNE DE BRIANÇON

**21 DEC. 2022**

Par arrêté préfectoral n° 2022-DPP-CDD-99 du **21 DEC. 2022**, a été prescrite une enquête préalable à l'instauration de servitudes d'utilité publique, à la demande de la Communauté de Communes du Briançonnais, relatif au projet de raccordement du hameau de Pramorel au réseau d'assainissement collectif de la commune de Briançon.

Le public pourra consulter le dossier de cette enquête pendant **26 jours consécutifs, du lundi 06 février 2023 au vendredi 03 mars 2023 inclus**, en mairie de Briançon, aux heures d'ouverture habituelles au public de la mairie, soit : **du lundi au vendredi de 8h15 à 11h45 et de 13h45 à 16h45**.

Pendant toute la durée de cette enquête, le public pourra consigner ses observations sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur ou les adresser, par écrit, au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Briançon – 1 rue Aspirant Jan – BP 28 05105 Briançon Cedex.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Briançon :

- le **lundi 06 février 2023, de 08h30 à 11h30** ;
- le **mercredi 15 février 2023, de 08h30 à 11h30** ;
- le **vendredi 03 mars 2023, de 13h45 à 16h45**.

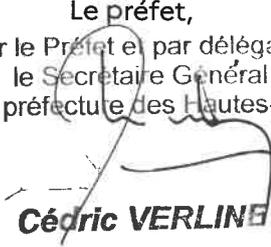
Monsieur Alain Blanc, Gérant de coopératives retraité, est désigné comme commissaire-enquêteur.

Le présent avis, sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de Briançon et publié dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département.

A l'issue de l'enquête, toute personne concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la Préfecture des Hautes-Alpes (Direction des Politiques Publiques – Cellule Développement Durable / Procédures Réglementaires).

Le préfet statuera par arrêté sur l'établissement des servitudes.

Le préfet,  
Pour le Préfet et, par délégation,  
le Secrétaire Général  
de la préfecture des Hautes-Alpes

  
**Cédric VERLINE**